

**AVEC LA CGT,  
CONNAIS TES DROITS !**



**SE LOGER, C'EST UN DROIT !**







**"Pas né·es pour être mal logé·es ! Une embauche = un logement : le logement est un droit, et il se défend ensemble."**

## **BIENVENUE AU CHEMIN DE FER !**

*Tu viens d'être embauché·e comme ADC, ASCT ou dans un autre métier du rail. Avant même ton premier service, une question se pose : où vais-je habiter ? Beaucoup de jeunes collègues ignorent qu'un parc de logements cheminots existe. D'autres attendent encore, ou paient un loyer du privé qui mange leur salaire.*

*Le logement n'est pas une faveur de l'entreprise : c'est un droit, et un pilier du contrat social cheminot.*

## **COMMENT S'EN SERVIR ?**

Ce livret te donne l'essentiel : tes droits tels qu'ils sont écrits dans les textes de l'entreprise (accord logement GRH00934, référentiel GRH00333), les délais à ne pas rater, et pour chaque sujet ce que la CGT revendique pour aller plus loin.

Les encadrés jaunes indiquent ce qu'il faut faire sur le moment ; les encadrés rouges rappellent ce que nous portons.

Parce qu'un droit qu'on ne connaît pas est un droit perdu. Et parce qu'un droit qu'on ne défend pas ensemble finit toujours par être rogné.

**ATTENTION, CE  
MÉMO EST UN  
CONDENSÉ. SEULE LA  
RÉGLEMENTATION  
FAIT FOI.**

# SOMMAIRE

## LE LOGEMENT CHEMINOT

**01** | LE TEMPORAIRE MEUBLÉ

**02** | LA GARANTIE LOGEMENT

**03** | LE LOGEMENT PÉRENNE

**04** | TES POINTS DE PRIORITÉ

**05** | L'AIDE NOUVEAUX EMBAUCHÉ·ES

**06** | LES AIDES ACTION LOGEMENT

**07** | DEVENIR PROPRIÉTAIRE

**08** | LE 1 % LOGEMENT

**09** | NOTRE PATRIMOINE BRADÉ

**10** | TES 6 RÉFLEXES

**11** | POURQUOI ADHÉRER ?

**12** | LA COTISATION

**CONTACTS ET LEXIQUE**

The background features a bold, abstract design with large, overlapping curved shapes in a vibrant red color against a white background. The curves create a sense of movement and depth, framing the central text.

**SE LOGER**

# LE LOGEMENT TEMPORAIRE MEUBLÉ

GRH00333 – accès au logement locatif et à l'hébergement temporaire

Accord logement GRH00934

Chambre ou studio meublé en résidence, pour 1 ou 2 personnes, partout en France, principalement avec l'association Parme. C'est la solution pour te loger tout de suite, dès ton premier jour d'emploi.

## TES DROITS

1. Tous contrats : CDI, CDD, apprenti·es, contrats pro, temps plein ou partiel ;
2. Priorité n°2 (après les urgences sociales) dès le 1er jour, formation comprise ;
3. Loyer charges comprises, bail d'un mois reconduit, 3 ans maximum chez Parme.

**Demande : [mes-solutions-logement.sncf.fr](https://mes-solutions-logement.sncf.fr) > Location temporaire meublée · 0 801 010 033 touche 4**

## L'AIDE NOUVEAUX EMBAUCHÉ·ES EN TEMPORAIRE

214 € brut par mois pendant 12 mois consécutifs, versés sur ta fiche de paie (montant 2026, indexé chaque année). Tous contrats, sans condition de lieu. À demander au plus tard 24 mois après l'embauche, sur Interface Salarié, rubrique « Mon logement ». Le gestionnaire peut exiger une demande de logement social en parallèle : fais-la tout de suite, elle te sera utile.

## ATTENTION

Pas d'aide pour un meublé loué dans le privé. Toute interruption de séjour arrête définitivement les versements.

## LA CGT REVENDIQUE :

Des studios temporaires à loyer très modéré (10 % du revenu maximum) ; la prise en charge intégrale des loyers des apprenti·es et alternant·es pendant toute leur formation ; l'accès de ces logements à tous les salarié·es des entreprises ferroviaires, aux mêmes conditions qu'à la SNCF.

# LA GARANTIE LOGEMENT

Garantie Logement SNCF – nouveaux embauché·es en Île-de-France  
Guide de l'Agence Logement SNCF (sept. 2026)

En Île-de-France, le délai moyen pour obtenir un logement social dépasse 3 ans. Face aux difficultés de recrutement, la direction a été contrainte de créer la Garantie Logement : un droit à moitié gagné.

## TES DROITS

1. Pour tout·e nouvel·le embauché·e en CDI affecté·e en Île-de-France (75 à 95) ;
2. Un temporaire meublé en 3 jours ouvrés, ou un logement pérenne sous 4 mois max ;
3. Cumulable avec l'aide nouveaux embauché·es et les aides Action Logement.

À demander dans les 6 mois · 0 801 010 033 touche 1 · 70 53 75 en interne · [garantielogement@rh.sncf](mailto:garantielogement@rh.sncf)

## ET À CREIL, BEAUVAIS, AMIENS, LILLE ?

Rien. Sur notre secteur, un·e jeune ADC ou ASCT embauché·e à Paris Nord ou Mitry peut bénéficier de la Garantie Logement. Son collègue embauché le même jour à Creil, Beauvais, Amiens ou Lille n'y a pas droit. Même métier, même entreprise, mais pas les mêmes droits. Et un·e contractuel·le en CDD ou un·e alternant·e en est exclu·e partout.

## RÉFLEXE - NE LAISSE PAS FILER LE DÉLAI

Fais ta demande dans les 6 mois suivant l'embauche, via le lien reçu de l'agence de recrutement ou sur [mes-solutions-logement.sncf.fr](https://mes-solutions-logement.sncf.fr) > Location > Garantie Logement SNCF.

## LA CGT REVENDIQUE :

Une embauche = un logement dans les 4 mois : une garantie de proposition près du lieu de travail, dans toutes les régions ; l'ouverture de la garantie à tous les contrats, alternant·es compris ; la gratuité du trajet domicile-travail pour tou·tes les agent·es ayant une demande de logement en cours.

# LE LOGEMENT PÉRENNE

GRH00333 – accès au logement locatif

Accord logement GRH00934

Accès prioritaire au parc social d'ICF Habitat et des bailleurs partenaires. En Île-de-France : 1,3 an d'attente en passant par la SNCF, contre 3,5 ans par la mairie ou la préfecture.

## ❧ QUI PEUT DEMANDER ?

1. Cadre permanent ou contractuel·le en CDI, à temps plein ou partiel d'au moins 50 % ;
2. Pour ta résidence principale ;
3. À moins d'1 h 15 ou 70 km de ton lieu de travail (sauf cas particulier).

**Dépose ta demande dans les 12 mois après la signature du CDI : 1 300 points de priorité.**

## ❧ LA DÉMARCHE, PAS À PAS

1. Demande de logement social sur [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr) : numéro unique sous 5 jours.
2. Inscription sur [al-in.fr](http://al-in.fr) avec ce numéro, employeur « SNCF » (validation par Action Logement et l'Agence Logement).
3. Candidature aux offres « réservé SNCF », une seule à la fois.
4. Permis de visite : 4 jours ouvrés en Île-de-France, 5 en province ; pas de réponse = refus.
5. Commission d'attribution (CALEOL) : 3 candidat·es classé·es, le bailleur décide.

## ❧ ATTENTION AU REFUS

Motive toujours un refus par écrit. Désistement après accord de la commission = radiation 2 ans. Empêché·e de visiter ? Préviens : [agencelogement@sncf.fr](mailto:agencelogement@sncf.fr) ou 0 801 010 033 touche 2.

## ❧ LA CGT REVENDIQUE :

Un loyer charges comprises qui ne dépasse pas 20 % des revenus ; l'abrogation des lois Molle et Boutin et la suppression du surloyer ; la remise aux normes des logements en gare, trop souvent vides, pour y loger des cheminot·es ; la possibilité d'échanger son logement quand la famille évolue.

# TES POINTS DE PRIORITÉ

GRH00333 – grille de priorité

Barème 2026

Les candidatures sont classées selon une grille de points. Les situations ne se cumulent pas (seule la plus forte compte), mais les bonus s'ajoutent.

## LES SITUATIONS

1. Recrutement (demande sous 12 mois après le CDI, valable 3 ans) : 1 300 points ;
2. Situation sociale (séparation, hébergé·e, surpeuplement) : 1 100 · mobilité : 900 ;
3. Sortie de temporaire : 700 · naissance, ou loyer > 40 % des revenus : 500.

**Seule la situation la plus forte compte. Mobilité : demande dans les 6 mois.**

## LES BONUS CUMULABLES

Horaires décalés attestés par le service (roulants, agent·es en 3×8...) : +50 points. Couple de salarié·es SNCF : +40 points. Par année d'ancienneté de la demande, si tu as fait au moins une candidature dans l'année : +20 points.

## ASTUCE - ADC, ASCT

Fais attester tes horaires décalés par ton établissement. Candidate au moins une fois par an pour garder ton bonus d'ancienneté. Appelle l'Agence Logement pour vérifier que tous tes points sont bien pris en compte.

## AU-DESSUS DES PLAFONDS HLM ?

Parc libre ICF Habitat Novedis : 1 mois de priorité, ni frais de dossier ni dépôt de garantie, loyer -5 % dans Paris. Et les offres CDC Habitat à loyer intermédiaire.

# L'AIDE NOUVEAUX EMBAUCHÉ·ES

Accord logement GRH00934

Montants 2026, indexés chaque année sur l'IRL

En plus de l'aide en logement temporaire (page 6), la SNCF verse une aide aux nouveaux embauché·es qui s'installent dans un logement pérenne.

## LES CONDITIONS

1. CDI, temps de travail d'au moins 50 %, bail à ton nom ;
2. Salaire brut inférieur ou égal à 1,5 SMIC ;
3. Logement en zone tendue (A, A bis, certaines communes B1).

**Non cumulable en même temps avec l'aide en logement temporaire.**

## LE MONTANT

214 € brut par mois la première année, versés sur ta fiche de paie, puis une aide dégressive, pendant 4 ans maximum. Elle ne se cumule pas en même temps avec l'aide en logement temporaire, mais les deux peuvent se suivre : jusqu'à 5 ans d'aide au total.

## RÉFLEXE - SURVEILLE LE DÉLAI

À demander au plus tard 36 mois après l'embauche, sur Interface Salarié, rubrique « Mon logement ». N'attends pas : fais ta demande dès que ton bail est signé.

## LA CGT REVENDIQUE :

L'aide aux nouveaux embauché·es pour toutes et tous, quel que soit le lieu d'habitation, et pas seulement en zone tendue ; une aide plus élevée et plus longue pour les nouveaux embauché·es.



# **AIDES ET ACCESSION**

# LES AIDES ACTION LOGEMENT

Action Logement – Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)

Action Sociale SNCF

Action Logement gère le « 1 % » versé par les employeurs. Ses aides s'ajoutent à celles de la SNCF : sollicite-les avant de signer ton bail.

## LES PRINCIPALES AIDES

1. Loca-Pass : avance du dépôt de garantie, remboursable jusqu'à 25 mois ;
2. Visale : caution gratuite pour les moins de 30 ans ou en mobilité, sans garant ;
3. Mobili-Jeune (loyer des alternant·es de -30 ans) et Mobili-Pass (mobilité).

Offres : [al-in.fr](https://al-in.fr) · Aides SNCF : [interface-salarie.sncf.fr](https://interface-salarie.sncf.fr)

## EN DIFFICULTÉ ? L'AIDE SUR QUITTANCE

Jusqu'à 214 € par mois pendant 12 mois, prolongeable d'un an, versés directement au bailleur pour éviter ou résorber un impayé de loyer. Elle est réservée aux salarié·es en CDI. N'attends pas que la dette s'accumule : contacte l'Action Sociale au 0 800 20 66 20 (gratuit), du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

## RÉFLEXE - AVANT DE SIGNER UN BAIL

Fais le tour des aides : Loca-Pass pour le dépôt de garantie, Visale pour la caution, Mobili-Jeune si tu es alternant·e. Tes militant·es CGT peuvent t'aider à monter le dossier.

## LA CGT REVENDIQUE :

Des aides spécifiques en plus d'Action Logement : à l'embauche, à la mutation et pour l'accession à la propriété ; l'arrêt des ponctions de l'État sur le 1 % logement.

# DEVENIR PROPRIÉTAIRE

Offres d'accession SNCF et Action Logement

Infos : [mes-solutions-logement.sncf.fr](https://mes-solutions-logement.sncf.fr) > Achat

Pour les salarié·es en CDI ou au cadre permanent, partout en France, pour ta résidence principale. Plusieurs prêts et dispositifs existent, avec ou sans condition de ressources.

## LES PRÊTS

1. Avantage + SNCF (Sofiap) : 50 000 € max en IDF, 20 000 € en région, à 2,60 % ;
2. Prêt Accession SNCF Habitat : jusqu'à 22 000 € sans intérêt, sous conditions ;
3. Prêt Accession Action Logement : jusqu'à 30 000 € à 1 %, logement neuf.

**Avantage + : offre annoncée jusqu'au 30/09/2026, vérifie son renouvellement.**

## L'ACCESSION SOCIALE

Les dispositifs PSLA et BRS permettent d'acheter un logement neuf 20 à 25 % sous le prix du marché, sous plafonds de ressources, avec une garantie de rachat et de relogement. Renseigne-toi auprès de l'Agence Logement : 0 801 010 033 touche 3, [accession-sncf@sncf.fr](mailto:accession-sncf@sncf.fr).

## ATTENTION

Un crédit t'engage et doit être remboursé. Vérifie tes capacités de remboursement avant de t'engager.

## LA CGT REVENDIQUE :

Les prêts d'accession viennent de l'argent du 1 % versé sans intérêt par l'entreprise : le taux pour les cheminot·es doit descendre à 0 %. Et des aides spécifiques à l'accession, en plus d'Action Logement.

# LE 1 % LOGEMENT

Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)

SICF – collecteur du 1 % pour la SNCF

Le parc cheminot a été construit par le travail de générations de cheminot·es et financé par le « 1 % logement ». Le connaître, c'est savoir ce qu'on défend.

## ☘ CE QU'IL FAUT SAVOIR

1. La PEEC, c'est le « 1 % » : elle finance le logement des salarié·es ;
2. Elle valait 1 % de la masse salariale jusqu'en 1992 ; elle ne vaut plus que 0,45 % ;
3. À la SNCF, c'est la SICF qui la collecte.

**En 2025, les sociétés SNCF ont versé 32,3 M€ de PEEC.**

## ☘ UN DROIT, PAS UNE FAVEUR

Le logement n'est pas une faveur de l'entreprise. C'est un droit fondamental et un pilier du contrat social cheminot : un service public qui roule jour et nuit a besoin de cheminot·es logé·es près de leur lieu de travail. ICF Habitat, filiale de la SNCF, gère ce parc ; Action Logement redistribue le 1 % via sa plateforme AL'in.

## ☘ LE SAVIEZ-TU ?

Moins de cheminot·es, moins de 1 % : chaque suppression d'emploi réduit la collecte qui finance le parc. Défendre l'emploi, c'est aussi défendre le logement.

## ☘ LA CGT REVENDIQUE :

La SICF collectrice du 1 % de toute la branche ferroviaire, pour que tou·tes les cheminot·es, quelle que soit leur entreprise, aient accès au parc ICF ; l'arrêt des ponctions de l'État sur le 1 % logement.



**AGIR  
ENSEMBLE**

# NOTRE PATRIMOINE EST BRADÉ

Parc de logements cheminots – ICF Habitat  
Chiffres CGT Cheminots

Le parc cheminot a été construit pour loger les agent·es près de leur travail. La direction le gère aujourd'hui comme un actif à rentabiliser.

## LES CHIFFRES

- 1.100 000 logements SNCF dans les années 80, 25 000 accessibles aujourd'hui ;
2. Logements ICF Novedis prioritaires pour les cheminot·es : 20 000 en 2000, 850 auj. ;
3. 4 000 logements « libres » cédés en 2018 à des investisseurs pour 1,4 Md€.

**Le logement, l'entreprise et l'État en ont fait un problème individuel.**

## CE QUI SE PRÉPARE

Fusion des 4 sociétés HLM d'ICF Habitat, annoncée fin 2025 : moins de proximité, moins de gardien·nes, sièges des représentant·es des locataires réduits de 12 à 3. Ouverture à la concurrence : l'accord sur la transférabilité, signé par l'UNSA et la CFDT, ne reprend pas les accords logement. Les cheminot·es transféré·es pourront garder leur logement, mais plus en changer.

## À RETENIR

Un couple transféré qui attend un enfant ne pourra plus demander plus grand via ICF. À nous de refaire du logement une bataille collective.

## LA CGT REVENDIQUE :

La garantie d'accès et de maintien dans le logement tout au long de la vie, pour les actif·ves, retraité·es et veuf·ves ; l'accès et l'aménagement de logements pour les personnes en situation de handicap ; rien sans la consultation des cheminot·es, des locataires et de leurs représentant·es.

# TES 6 RÉFLEXES

Les délais courent à partir de ta date d'embauche

Attention : seule la réglementation fait foi

Les droits logement sont soumis à des délais stricts qui courent à partir de ta date d'embauche. Passé le délai, le droit est perdu.

## 🔴 DANS LES PREMIERS MOIS

1. Dès le 1er jour : demande un logement temporaire meublé (Parme...) ;
2. Sous 6 mois : Garantie Logement, si tu es en CDI affecté·e en Île-de-France ;
3. Sous 12 mois après le CDI : demande de logement pérenne (1 300 points).

**Avant de signer un bail : Loca-Pass, Visale, Mobili-Jeune.**

## 🔴 LES AIDES À NE PAS OUBLIER

Sous 24 mois : demande l'aide nouveaux embauché·es en logement temporaire, 214 € brut par mois pendant 12 mois. Sous 36 mois : demande l'aide nouveaux embauché·es en logement pérenne (CDI), 214 € brut par mois la première année, puis dégressive, jusqu'à 4 ans. Avant de signer un bail : sollicite les aides Action Logement.

## 🔴 CONSERVE TOUT

Contrat, bulletins de paie, avis d'imposition, quittances, attestations d'horaires décalés. Sans justificatif, pas de points de priorité.

## 🔴 LA CGT T'ACCOMPAGNE

Un doute, un dossier bloqué, une proposition inadaptée, un refus ? Viens voir tes militant·es CGT de proximité. Nos élu·es siègent dans les commissions logement (CIAL) des CSE et peuvent intervenir sur ton dossier.

# CONTACTS ET LEXIQUE

Guide de l'Agence Logement SNCF (sept. 2026)

GRH00934 (accord logement) · GRH00333 (accès au logement)

Agence Logement SNCF : 0 801 010 033 (gratuit) · 70 53 75 en interne. Du lundi au jeudi 9 h-11 h et 13 h-16 h 30, le vendredi 9 h-11 h. Site : [mes-solutions-logement.sncf.fr](https://mes-solutions-logement.sncf.fr)

## 🔴 L'AGENCE LOGEMENT, TOUCHE PAR TOUCHE

1. Garantie Logement (touche 1) : [garantielogement@rh.sncf](mailto:garantielogement@rh.sncf) ;
2. Logement pérenne (touche 2) : [logementsncf@rh.sncf](mailto:logementsncf@rh.sncf) ;
3. Accession (touche 3) : [accession-sncf@sncf.fr](mailto:accession-sncf@sncf.fr).

Temporaire meublé (touche 4) : [logement.temporaire-sncf@sncf.fr](mailto:logement.temporaire-sncf@sncf.fr) · Action Sociale : 0 800 20 66 20

## 🔴 PETIT LEXIQUE

AL'in : plateforme d'Action Logement où tu consultes les offres. CALEOL : commission du bailleur qui attribue les logements sociaux. CIAL : commission logement du CSE, où siègent tes élu·es. ICF Habitat : filiale SNCF qui gère le parc cheminot. Parme : résidences meublées temporaires. PEEC / 1 % : contribution des employeurs au logement. SICF : collecteur du 1 % pour la SNCF.

## 🔴 CGT CHEMINOTS

[logement@cheminotcgt.fr](mailto:logement@cheminotcgt.fr), et tes militant·es de proximité du Secteur Paris Nord : Paris Nord, Mitry, Creil, Beauvais, Amiens, Lille.

## 🔴 LA CGT REVENDIQUE :

Une agence d'aide au logement dans chaque entreprise de la branche : recherche de logements, montage des dossiers, identification de toutes les aides.

The background is a solid red color. It features two large, overlapping circles outlined in black. One circle is positioned in the upper left, and the other is larger, positioned in the lower right, partially overlapping the first one.

**ADHÉRER  
À LA CGT**

# POURQUOI ADHÉRER À LA CGT ?

Préambule de la Constitution de 1946, alinéa 6

Code du travail, articles L.2141-1 et L.2141-5

Le parc cheminot, les aides aux nouveaux embauché·es, la Garantie Logement : tout cela est le fruit des luttes et du rapport de force. Rien n'a été donné. Et ce qui a été gagné peut être repris.

## ⚙️ ADHÉRER, C'EST...

1. Ne plus être seul·e face à l'administration et à l'Agence Logement ;
2. Connaître tes droits et les faire appliquer, délai par délai ;
3. Te battre avec tes collègues pour en gagner de nouveaux.

**Ton adhésion reste confidentielle.**

## ⚙️ LE SYNDIQUÉ N'EST PAS UN CLIENT

La CGT n'est ni une assurance ni un service. C'est une organisation de cheminot·es dirigée par ses syndiqué·es : ce sont elles et eux qui décident des revendications, des actions et de leurs représentant·es. Adhérer, c'est avoir voix au chapitre et construire avec tes collègues le rapport de force qui fait avancer le droit au logement.

## ⚙️ CE QU'IL FAUT RETENIR

L'adhésion est libre et confidentielle. L'employeur n'a pas à la connaître et il lui est interdit d'en tenir compte pour l'embauche, l'avancement, la rémunération, la formation ou les sanctions (art. L.2141-5).

## ⚙️ ÉLECTIONS CSE – NOVEMBRE 2026

Ta voix compte : plus la CGT est forte, plus nos droits sont défendus. Tes élu·es CGT siègent dans les commissions logement des CSE : c'est là que se défendent tes dossiers.

# LA COTISATION : CE QU'ELLE COÛTE VRAIMENT

Statuts de la CGT

Code général des impôts, article 199 quater C (crédit d'impôt)

La cotisation est ce qui garantit l'indépendance de la CGT : ni la direction, ni l'État ne financent notre action. C'est elle qui paie les tracts, les formations, les déplacements et les recours. Elle est calculée pour que chacun contribue selon ses moyens.

## LE 1 %

1. Le principe : 1 % du traitement (statutaires) ou du salaire de base (contractuels) ;
2. Un prélèvement automatique mensuel, sur présentation d'un RIB ;
3. Un montant qui suit votre situation : temps partiel, congé parental, retraite.

**Le montant minimum 2026 est fixé par la Fédération : selon votre position et votre échelon si vous êtes au cadre permanent, selon votre rémunération mensuelle si vous êtes contractuel. Votre syndicat peut fixer plus, jamais moins.**

## 66 % REMBOURSÉS PAR LES IMPÔTS

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66 % de leur montant, dans la limite de 1 % du revenu imposable. C'est un crédit et non une simple réduction : si vous n'êtes pas imposable, ou si votre impôt est inférieur au crédit, la différence vous est remboursée. Votre syndicat vous adresse chaque année une attestation à reporter sur votre déclaration de revenus. Seule exception : si vous déclarez vos frais réels, la cotisation est alors intégrée à ces frais.

## EXEMPLE CHIFFRÉ

Statutaire (ASCT, position 18, échelon 1) : 25,50 € par mois, soit 306 € par an. Après crédit d'impôt : 104,04 € par an, soit 8,67 € par mois.

Contractuel (2 360 € brut, salaire de base + ancienneté) : 19 € par mois, soit 228 € par an. Après crédit d'impôt : 77,52 € par an, soit 6,46 € par mois.

## COMMENT ADHÉRER ?

Remplissez le bulletin d'adhésion de la page suivante et remettez-le, avec votre RIB, à un militant CGT de votre résidence ou directement au secteur : 185 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris – [secteur.cgtparisnord@gmail.com](mailto:secteur.cgtparisnord@gmail.com) – 01 42 05 99 94.

## MES NOTES

**Date d'embauche, numéro unique, candidatures, visites, réponses de l'Agence Logement : note tout, à chaque fois. Ta trace écrite, c'est ta preuve.**



SECTEUR : .....

SYNDICAT : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : Résidence/Bâtiment : .....

Numéro : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

GENRE : ☐ Femme ☐ Homme ☐ Autre

NUMÉRO DE CP : ..... DATE DE NAISSANCE : .....

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE : ☐ déjà adhérent-e ☐ désire adhérer

ENTREPRISE FERROVIAIRE : .....

ÉTABLISSEMENT : .....

TYPE DE CONTRAT : .....

DATE DE PASSAGE D'EXÉCUTION À MAÎTRISE OU CADRE : .....

CLASSE (1 À 9) : ..... POSITION DE RÉMUNÉRATION : (1 à 35) : .....

OU RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE : .....

MÉTIER : ..... EMPLOI-TYPE : .....

FILIÈRE : .....

À retourner rempli au syndicat ou à l'un de ses militants,  
avec le RIB du compte bancaire utile aux prélèvements des cotisations syndicales.

Retrouvez toutes les informations  
et le développement  
de nos revendications sur  
[www.renforcement-cheminotcgt.fr](http://www.renforcement-cheminotcgt.fr)



# N'HÉSITE PAS À CONTACTER UN MILITANT CGT

MON CONTACT LOCAL  
CGT :

## Secteur CGT des Cheminots de Paris Nord

**Adresse**

185 rue du faubourg st denis 75010 Paris

**Email**

secteur.cgtparisnord@gmail.com

**Tél.**

01 42 05 99 94



Notre site